

( N<sup>o</sup> 479. )

---

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 9 JUILLET 1846.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget de la Dette pu- blique de l'exercice 1845, un crédit supplémen- taire de 31,333 fr. 56 c.**

( Voir les Nos 289 et 301 de la Chambre des Représentants. )

---

MESSIEURS ,

La loi qui vous est soumise a pour but d'ouvrir au Budget de la Dette publique, de l'exercice de 1845, un crédit de 31,333 fr. 56 c., pour acquitter les intérêts de la dette flottante de l'année 1845, qui ont dépassé d'une somme pareille les crédits accordés par le Budget, ainsi que vous avez pu le voir dans le compte de la négociation des bons du Trésor qui vous a été présenté.

Ce créditsupplémentaire paraissant suffisamment justifié, votre Commission vous en propose l'admission.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT.

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH.

Le Baron H. DE CHESTRET DE HANEFFE.

J. CASSIERS.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.